

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Comme le reconnaît le Ministère lui-même dans son mémoire au Conseil d'État ("transmission par voie aéroportée"), on sait maintenant que la propagation du virus se fait par voie aérienne, à longue distance, grâce aux support des « particules fines », non filtrées par les masques, ce qui explique le pourcentage de contaminations en zones urbaines davantage polluées, ainsi que le long de l'arc Haute Savoie - vallée du Rhône, à cause des particules soulevées par le Mistral.

Contre un virus contenu dans l'eau, on peut traiter l'eau ; contre un virus contenu dans la nourriture, il suffit de la cuire à température adéquate ; contre un virus aérien transporté à grande distance par les particules fines... on ne peut absolument RIEN faire ! A moins de porter (très peu de temps) un masque avec pastille virucide, ce qui n'empêche pas le virus d'entrer par les yeux grâce au liquide des globes oculaires agissant comme de la glu. Il faut avoir l'humilité d'accepter que l'être humain n'est pas tout-puissant.

Depuis le 10 juillet, les masques sont obligatoires dans tous les lieux clos et dans beaucoup de villes ; leur inutilité absolue a été démontrée par leur totale absence d'effet sur un fort rebond de l'épidémie cet automne.

Rappelons que les masques ne filtrent que les microbes (ordre du micromètre) mais en aucun cas les virus (ordre du nanomètre, 1000 fois plus petits) ; les particules fines et les postillons captés par les masques finissent par libérer le virus qui traverse le masque comme un moustique au travers de grillage à moutons ; il est même probable que ce phénomène de captation soit responsable de l'intensité du rebond et de sa prolongation sans fin, ce qui est un comble : au printemps 2020, sans masques, on a eu la traditionnelle courbe en cloche, et depuis l'automne, avec masques capteurs et transmetteurs de virus, la courbe en cloche s'est transformée en plateau permanent !

Rappel :

- En juillet, devant la reprise apparente des contaminations, on a décidé d'imposer le masque dans tous les lieux clos.

- Comme ça ne marchait pas vu que les masques sont une passoire pour les virus, le 16 octobre on a décidé d'un couvre-feu, sans influence sur le virus aérien se faufilant dans les maisons.

- Comme ça ne marchait pas non plus, le 30 octobre on a décidé d'un 2e confinement avec obligation du masque pour les 6-10 ans.

- Après les fêtes, on a décidé d'un couvre-feu « punitif », estimant qu'on avait été gravement contaminés durant cette période, ce qui s'est avéré faux.

~ Les courbes du printemps démontrent que le confinement de personnes saines (!) a été sans effet sur la courbe en cloche habituelle, non seulement à cause des multiples dérogations indispensables, mais parce que les particules fines véhiculant le virus pénètrent partout, y compris chez les personnes confinées. Le seul effet a été une dette de 250.000.000.000 €, que

nous allons mettre 10 ans à apurer, nous imaginant avec une candeur sidérante que le prochain virus va patiemment attendre 10 ans aussi à nos portes...

Le confinement de l'automne, avec sa pléthore d'exceptions pour ne pas à nouveau ruiner le pays, a encore moins servi à quelque chose, la circulation dans les rues étant identique, seuls les retraités restant chez eux comme déjà depuis mars !

~ Alors que bars, restaurants, cinémas, lieux culturels sont fermés, les mesures de couvre-feu à 20 h, ne concernant que les rares personnes insomniaques vu que les autres sont couvertes par leur attestation, n'est rien d'autre que de la "gesticulation".

Le couvre-feu à 18 h est une stupidité sans nom : pour faire ses courses après le travail, cela oblige alors à se regrouper en masse sur le reste de la journée, ou sur les WE ! C'est aussi une nouvelle perte pour les employé(e)s des grandes surfaces. La logique aurait voulu, au contraire, qu'on étale les ouvertures sur des horaires élargis et les dimanches.

—> Cela rappelle, dans la marine à voile de jadis, quand un bateau était pris dans une forte tempête, on fouettait le mousse !

C'est exactement ce que décrit le docteur Smeesters : « les personnes qui constatent qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le contrôle de l'épidémie a été perdu "se disent que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant ne fonctionne pas et se demandent ce qu'on peut faire de plus", ».

Il est inadmissible que "ce qu'on peut faire de plus" consiste à "fouetter le mousse", c'est à dire infliger des brimades et sévices inutiles à la population : confinements, masques, couvre-feux, faute d'admettre qu'on ne peut rien contre un virus véhiculé par les particules fines de l'air.

—> Le Professeur Salomon et Monsieur Véran avaient raison en affirmant qu'un masque ne sert à rien contre un virus...

*—> On peut rappeler que le masque se comporte comme un **dangereux récepteur de virus et de postillons**, de bien plus grande surface que les simples orifices des narines, et les postillons captés finissent tôt ou tard par libérer le virus, qui traverse le masque comme des moustiques au travers d'un grillage à moutons !*

Le Dr Margareta Griesz-Brisson, docteur en médecine, est neurologue consultante et neurophysiologiste, voici ce qu'elle a à dire sur les masques et leurs effets sur notre cerveau :

« La réinhalation de l'air que nous respirons va incontestablement générer un déficit en oxygène et une saturation en dioxyde de carbone. Nous savons que le cerveau humain est très sensible à la privation d'oxygène. Les symptômes d'alerte aigus sont les maux de tête, la somnolence, les vertiges, les problèmes de concentration, le ralentissement du temps de réaction - qui sont des réactions du système cognitif.

Le deuxième problème est que les cellules nerveuses de votre cerveau sont incapables de se diviser normalement. Ainsi, au cas où nos gouvernements seraient assez généreux pour nous autoriser à enlever nos masques et à respirer à nouveau librement de l'oxygène dans quelques mois, les cellules nerveuses perdues ne seront plus régénérées. CE QUI EST PERDU EST PERDU.

Pour les enfants et les adolescents, les masques sont un interdit absolu. Priver le cerveau d'un enfant ou d'un adolescent d'oxygène, ou le restreindre de quelque manière que ce soit, est non seulement dangereux pour sa santé, mais aussi absolument criminel. Le manque d'oxygène inhibe le développement du cerveau, et les dommages qui en résultent ne PEUVENT PAS être réparés.

Lorsque, dans dix ans, la démence augmentera de manière exponentielle et que les jeunes générations ne pourront pas atteindre leur potentiel inné, cela ne servira à rien de dire que « nous n'avions pas vraiment besoin des masques ».

Je sais à quel point le manque d'oxygène est dommageable pour le cerveau, les cardiologues savent à quel point il est dommageable pour le cœur, les pneumologues savent à quel point il est dommageable pour les poumons. La privation d'oxygène endommage tous les organes.

Qui est responsable de ce crime ? Ceux qui veulent le faire appliquer ? Ceux qui le laissent se produire et jouent le jeu, ou ceux qui ne l'empêchent pas ?

Les mathématiques ne mentent pas et ne font pas de politique...

~ USA : 384.764 décès pour 331,81 millions d'habitants = 1.159,6 morts par million, sans mesures liberticides.

~ FRANCE : 69.168 décès pour 67,06 millions d'habitants = 1.031,4 morts par million, avec les mesures liberticides.

Conclusion mathématique : nous n'avons guère fait mieux que les USA, mais avec des conséquences sociales et économiques catastrophiques (voir plus bas).

~ FRANCE, en prenant compte les 25.000 morts collatérales (au moins) dues aux mesures restrictives : 92.000 décès pour 67 millions d'habitants = 1.372 morts par million !

—> Soit 18,31 % de plus que les USA !!!

Les conséquences catastrophiques de mesures inappropriées :

~ > 25.000 morts collatérales

~ explosion des violences (+ 11.4000) contre conjoint et enfants, y compris sexuelles, dont 60% en plus lors du 2e confinement

~ 250 milliards de dettes à rembourser pendant 10 ans par le contribuable (La dette publique française restera supérieure à 100% du PIB pendant "dix ans au moins", a estimé le 17 janvier le premier président de la Cour des comptes Pierre Moscovici. "Comment est-ce que dans l'avenir on doit avoir une dette soutenable pour que nos enfants ne soient pas écrasés par le poids de la dette dans quelques années?")

~ > 300.000 faillites ; chômage accru (+265.400 en 1 an, pic de +815.500 au 2e trimestre, 6 millions en activité réduite) ; suicides de commerçants.

~ 23 % d'idées et/ou tentatives de suicides chez les jeunes, études abandonnées, vie sociale saccagée, dommages irréversibles au cerveau, traumatisme à vie pour toute une génération, handicapant l'avenir même du pays !

~ exaspération croissante de la population, avec émeutes et pillages aux Pays-Bas, en Espagne, Italie, Liban, Sénégal, Colombie, etc.

Et si en 2022 un nouveau virus apparaît, on remet tout ça ???

SOLUTIONS...

1) sauf pour les mesures aux frontières, remplacer toutes les « obligations » par des « recommandations », sans préjudice pour l'État : *si on ne suit pas les recommandations, on ne peut s'en prendre à l'État, si on les suit malgré les effets négatifs décrits, on ne peut non plus s'en prendre à l'État...*

2) autoriser le port de visières au lieu de masques (ne gênent pas la respiration et n'accumulent pas microbes et virus vu leur surface plus lisse que celle des masques).

3) proscrire toutes décisions liées mécaniquement au nombre de tests, rien ne démontrant qu'une personne positive déclarera forcément la maladie ni qu'elle devra être hospitalisée, et ne prendre des mesures qu'en fonction du nombre actuel de cas en réanimation et non pas d'un nombre hypothétique futur.

4) contraindre les médias à accompagner les nombres par incrustation à l'écran des pourcentages par rapport à la population ; par exemple, 3350 personnes en réanimation, cela fait 0,005 % (!), n'en déplaie à la délectation anxieuse des médias...

5) Une population déprimée étant aussi immuno-déprimée, rembourser 100 € sur toutes les amendes à 135 € perçues...

6) **SURTOUT** : régler les énormes problèmes à la prise de rendez-vous pour le vaccin. Dans ma région (Occitanie), il n'existe qu'un seul n° d'appel 08.09.54.19.19 pour toute la région, du Rhône à la Garonne ! Ce n° est impossible à joindre depuis 3 semaines. J'ai fait le test suivant : à 7 h 59, j'ai appelé toutes les 5 secondes, jusqu'à ce que le message informant de "l'ouverture à 8 h" passe à celui de "mise en relation", j'ai entré le n° du département (30) et aussitôt un message indiquait que le temps d'attente dépassait 15', et après 10' on était déconnecté ! Faites l'essai ! Et ainsi de suite toute la journée jusqu'à 18 h. J'ai essayé par Internet pour le centre de Bagnols sur Cèze ; il fallait, parmi les créneaux possible, en choisir un pour la 1^e injection, et un pour la 2^e ; dès qu'on cliquait sur "confirmer", un message avertissait qu'« un » des créneaux (lequel ???) n'était plus disponible (?) ; on avait beau recommencer avec d'autres créneaux, c'était toujours pareil.

Depuis l'ouverture aux personnes de plus de 75 ans, toute inscription est impossible dans mon secteur. C'est inadmissible et passible de plainte pour non-assistance à personne en danger. Où est la fameuse (fumeuse ?) liste d'attente promise par le Ministre ? Mensonge ?

C'est du sabotage, ni plus ni moins !

Il ne faut pas être dupe : l'arrivée aussi rapide des vaccins ne va pas dans le sens voulu par le Conseil de Défense, qui vit mal qu'on puisse prématurément rendre la liberté à une population actuellement bien assujettie et opprimée, qui a renoncé à manifester contre les retraites, à bloquer les ronds-points, et à paralyser la SNCF. C'est tellement commode !

D'où la décision initiale de fait de "freiner des quatre fers", avec un calendrier largement étalé pour les citoyens susceptibles d'être le plus à risque "politique", ce qui n'était pas vraiment les cas des personnes en EHPAD qu'on a vaccinés au compte-gouttes pour mieux retarder le passage à des catégories de personnes "plus virulentes" socialement.

Comme la ficelle était un peu trop grosse, et que des protestations fusaient de toutes parts, il a bien fallu se résoudre à freiner moins. Mais qu'à cela ne tienne : avec une mauvaise foi sans bornes, Mr Véran vient d'annoncer ex cathedra que le vaccin ne protège

pas du virus, qu'on peut être contaminé et contaminant, et que l'état d'urgence allait donc être prolongé jusqu'au 1 juillet 2021, avec sortie (très, très) progressive jusqu'au 31 décembre 2021, vaccin ou pas vaccin !

Le but est évident : torpiller sournoisement la campagne de vaccination. Scientifiquement parlant, il est impossible qu'un virus malmené par les anticorps générés par la vaccination puissent encore contaminer qui que ce soit, alors qu'il n'est déjà plus contaminant après peu de temps passé sur une surface quelconque.

Voici d'ailleurs la réponse du Professeur Muriel Moser ; biologiste de formation, elle a centré sa recherche sur la biologie du système immunitaire avec un intérêt particulier pour les cellules dendritiques, les sentinelles du système immunitaire. Aujourd'hui professeure à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Muriel Moser a été directrice de recherche au FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique) et est vice-recteur de la Faculté des sciences de l'ULB :

Le vaccin va-t-il nous permettre de revenir à une vie normale ? Doit-on comprendre, qu'une fois vacciné nous ne sommes plus porteurs du virus ? « En théorie, oui si on se base sur tout ce qui est connu en immunologie », précise Muriel Moser. « Si on voit la concentration d'anticorps et la réponse immunitaire des personnes vaccinées, c'est quand même assez remarquable. En fait, il y a deux systèmes qui éliminent le virus. Première chose, les anticorps qui empêchent la clé d'entrer dans la cellule et il y a aussi des cellules tueuses qui tuent les cellules infectées. Il y a donc ici deux mécanismes immunitaires qui permettent d'éliminer le virus qui sont assez efficaces ».

On peut dire cela en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et dans le reste du monde, mais pas en France où c'est tellement pratique d'avoir un motif de tenir en laisse une population qui allait se remettre à manifester contre le gouvernement...

Qu'attendent les Parlementaires pour exiger la mise en place d'un vrai système de réservation, avec vraie liste d'attente ? A l'allure actuelle, il faudra entre 5 et 10 ans pour vacciner tout le monde !

C'EST ÉVIDEMMENT BIEN PLUS SIMPLE D'EMBASTILLER RÉGULIÈREMENT LA POPULATION !

L'exception devient la règle, ce qui est inadmissible en démocratie : voir carte blanche de juristes dans journal "Le Soir" :

« L'Etat ne peut agir comme bon lui semble, aussi impérieux que soient ses objectifs"; il est devenu "urgent et crucial de dresser un tableau global de cette crise et de ces conséquences" et de faire revenir la démocratie, affirment-ils.

Malgré la durée de la crise, "les mesures 'covid' sont maintenues depuis des mois pour des périodes déterminées mais répétées au point de devenir indéfinies". Les signataires de la carte blanche dénoncent un "système d'exception installé dans la durée, sans perspective de sortie annoncée", mais surtout, sans assise démocratique.

A l'époque, le caractère inédit de la situation pouvait éventuellement justifier l'absence de débat démocratique. Il est désormais "difficile" de considérer encore le confinement "comme une mesure temporaire et exceptionnelle". ».

*Enfin, trop, c'est trop, surtout que les graves conséquences sur le moral des citoyens les dépriment personnellement, mais aussi leur système immunitaire : « **La peur s'est déplacée. Ce n'est plus celle du virus mais celle du confinement sans limite de temps** ».*

*Paul de Métairy, physicien
domaine de Montagnac
30760 St Christol de Rodières*

30 janvier 2020